

AVIS AUX RIVERAINS ET USAGERS MARATHON DU COGNAC 2023

Arrêté Municipal N° JARNAC/2023/PM/75 (disponible depuis le site Internet de votre ville www.ville-de-jarnac.fr)

Madame, Monsieur,

Des restrictions de circulation et de stationnement sont prévues à l'occasion du **Marathon du Cognac** qui se déroulera le **SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023**.

PLACE DU CHÂTEAU : VILLAGE DU MARATHON

Du lundi 06 novembre 2023 au mardi 14 novembre 2023, période de montage / exploitation / démontage, le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront interdits sur l'ensemble des parkings de la place du Château, des deux côtés. Des accès seront maintenus dans les emplacements non utilisés dans la limite du maintien de la sécurité des personnes et selon les installations en place (notamment place du château côté horloge).

RUE DE CONDÉ : INSTALLATION DE L'ARCHE GONFLABLE DÉPART / ARRIVÉE DES COURSES À PIED

Le vendredi 10 novembre 2023 10H00 et jusqu'au samedi 11 novembre 2023 06H00 :

La circulation des véhicules sera modifiée, un sens unique sera instauré dans le sens Nord-Sud.

Un itinéraire de substitution sera mis en place par les voies adjacentes.

Le vendredi 10 novembre 2023 10H00 et jusqu'au samedi 11 novembre 2023 06H00 :

La circulation de tous les véhicules sera interdite dans le sens Sud-Nord.

Un itinéraire de substitution sera mis en place par les voies adjacentes.

JOUR DES COURSES - SAMEDI 11 NOVEMBRE - RESTRICTIONS DE STATIONNEMENT - :

Le samedi 11 novembre 2023 06H00 et ce jusqu'à 19H00, fin de la manifestation sportive, le stationnement de tous les véhicules est strictement interdit sur les axes et voies suivants :

Route de Julienne ; rue Cholous ; rue du Chail ; rue du Port Gros Jean ; Quai François Mitterrand ; Quai de l'Orangerie ; rue des Chabannes ; rue Maurice Laporte Bisquit ; rue de la Société ; rue des Moulins ; rue des Fossés (parkings inclus) ; rue Adolphe Persaud ; rue Gabriel Péri, Place du Baloir (parking inclus) ; rue de la Saulx ; rue J.R Delamain ; Grand Rue ; rue du Port (portion comprise entre le n°2 au n°8) ; rue Basse ; rue de Condé.

JOUR DES COURSES - SAMEDI 11 NOVEMBRE - RESTRICTIONS DE CIRCULATION - :

Le samedi 11 novembre 2023 06H00 et ce jusqu'à 19H00, fin de la manifestation sportive, la circulation de tous les véhicules est strictement interdite sur les axes et voies suivants :

Rue Cholous ; rue du Chail (entre la rue Cholous et la rue du Port Gros Jean) ; rue Port Poton ; rue du Port Gros Jean ; Quai F. Mitterrand ; Quai de l'Orangerie ; rue de la Font Badant ; rue Gabriel Péri ; rue de Condé ; rue Baria ; rue des Fossés, place du Baloir, rue Maurice Laporte Bisquit ; Grand Rues (incluant toutes les voies menant aux Quais) ; voie piétonne (incluant l'ensemble de ces voies) rue Basse ; rue de la Société ; rue des Moulins ; rue des Meuniers ; Impasse de la Voute ; Rue Guillé, Impasse Guillé ; rue de la Côte (portion comprise entre le n°1 à 9) ; rue Adolphe Persaud ; rue des Grandes Écuries ; rue du Puits ; rue Sallebrache, rue Quenot, rue des Fontaines ; rue des Carmes ; rue du Château.

LA RÉOUVERTURE À LA CIRCULATION DE LA RUE DE CONDÉ EST PRÉVUE DANS LA SOIRÉE DU SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023 AUX ALENTOURS DE 19H00.

Dans l'intérêt commun, je vous remercie pour votre compréhension,

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

À Jarnac le 20 octobre 2023
Votre Maire,
Philippe GESSE



